



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Territoire de Belfort 90

ARRÊTÉ N° 2025 - 83 PORTANT OUVERTURE DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE INGÉNIEUR TERRITORIAL Au choix ou avec un examen professionnel

Le Président,

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, portant dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 portant formation d'intégration et de professionnalisation ;
- Le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- L'arrêté n° 2021-62 du 29 juillet 2021 portant Lignes Directrices de Gestion du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort ;
- L'arrêté n° 2024-73 du 21 août 2024 portant ouverture de postes au titre de la promotion interne d'ingénieur ;
- L'arrêté n° 2024-133 du 23 décembre 2024 portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'ingénieur ;

CONSIDÉRANT

- Le nombre de postes non consommés de la précédente promotion interne d'ingénieur 2024,

ARRETE

Article 1 : Les inscriptions pour la session de promotion interne 2025 au grade de d'ingénieur territorial titre de l'articles 10 et 11 du décret 2016-201 précité, sont ouvertes pour **2 postes**.

La répartition du nombre global de postes sera effectuée par le Président du Centre de Gestion compte tenu du nombre de dossiers présentés au titre de chaque article.

Article 2 : Les formulaires d'inscription à la promotion interne peuvent être remis sur simple demande de l'autorité territoriale adressée à vgaspard@cdg90.fr ou au 03 84 57 65 78 à compter du **lundi 15 septembre 2025**.

La date limite de dépôt des formulaires d'inscription est fixée à (cachet de la poste faisant foi) ou en cas de dépôt au CDG90 le lundi 13 octobre 2025 jusqu'à 16h dernier délai.

Les dossiers dûment complétés et signés par l'autorité territoriale et l'agent proposé comprenant les pièces exigées devront être postés ou déposés jusqu'à cette date au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort 29 Boulevard Anatole France CS 40322 – 90006 BELFORT Cedex.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ou insuffisamment affranchi sera rejeté. De la même façon, tout dossier réceptionné de façon dématérialisée, notamment par courriel, sera rejeté.

Les pièces à joindre impérativement aux dossiers de promotion interne sont mentionnées dans le dossier d'inscription.

Article 3 : Seuls peuvent être présentés à la promotion interne, les fonctionnaires remplissant les conditions fixées par le statut particulier du grade concerné au 1 janvier 2025 et ayant obligatoirement accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation.

Article 4 : Les listes d'aptitudes seront établies par le Président du Centre de Gestion du Territoire de Belfort pour les collectivités affiliées.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et publié.

Belfort, le 3 septembre 2025

Le Président,

Romuald ROICQ

